



Conditions d'utilisation des médias sociaux – OTSTTSO

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (l' « **Ordre** ») est l'instance de réglementation du travail social dans la province. La première responsabilité de l'Ordre est de servir et de protéger l'intérêt public. L'Ordre a pour mandat de réglementer l'exercice des professions du travail social et leurs membres.

L'Ordre (et on entend par l'Ordre : les membres de son conseil d'administration, les membres de ses comités, les professionnels membres de l'Ordre, son personnel et ses représentants) utilise des médias sociaux, notamment Twitter, Facebook, Instagram, YouTube et LinkedIn, pour communiquer de l'information sur ses activités et de l'information qui pourrait intéresser ses membres ou le public.

Les présentes conditions d'utilisation régissent les interventions faites sur TOUTE plateforme de média social de l'Ordre (les « **médias sociaux** »). En intervenant sur les médias sociaux, vous acceptez les conditions d'utilisation suivantes :

1. Les opinions des participants publiant des messages ou des commentaires sur les médias sociaux ne reflètent pas nécessairement les opinions et la position de l'Ordre.
2. En vue de protéger la vie privée des travailleurs sociaux inscrits et des techniciens en travail social inscrits ainsi que la vie privée de leurs clients, l'Ordre fera son possible pour retirer les messages, tweets ou commentaires renfermant des renseignements personnels d'une personne.
3. Les Like (J'aime), Retweet (Partager un tweet), Favorites (Favoris), Share (Partager), etc. en provenance de l'Ordre NE CONSTITUENT PAS UNE APPROBATION du contenu ou matériel publié.
4. Les liens vers des articles, des histoires, des sites Web, etc. NE CONSTITUENT PAS UNE APPROBATION du contenu ou matériel publié en lien.
5. Vous utilisez à vos propres risques les médias sociaux, notamment, mais sans s'y limiter, les contenus ou matériels publiés directement ou en lien. Des renseignements personnels (vous concernant ou concernant toute autre personne) et des sujets confidentiels ne devraient jamais être publiés directement ou en lien par l'entremise des médias sociaux. L'Ordre ne fait aucune déclaration, ne donne aucune garantie ni ne fait aucun engagement, exprès ou tacite, relativement aux médias sociaux ou à tout contenu ou matériel qui s'y trouve, et rejette expressément tout engagement, déclaration ou garantie à cet égard.
6. L'Ordre peut (sans toutefois y être obligé) surveiller les médias sociaux (dans une mesure limitée et non tout le temps). Il se réserve le droit (sans toutefois y être obligé) de modifier, de déplacer ou de retirer, pour quelque raison que ce soit, une partie ou la totalité d'un message, tweet ou commentaire. Sans limiter la portée de ce qui précède, ce droit s'applique dans le cas d'un message, tweet ou commentaire qui :
 - est raciste, haineux, sexiste, homophobe, diffamatoire, insultant ou contient des menaces de mort;
 - est agressif, vulgaire, violent, obscène ou pornographique;
 - est offensant, grossier, injurieux ou autrement inapproprié;
 - est répétitif ou pollue des fils de discussion;
 - est transmis à des fins publicitaires;
 - est de nature politique;
 - est écrit dans une langue autre que le français ou l'anglais.
7. L'Ordre n'assume aucune responsabilité pour les dommages quels qu'ils soient, notamment mais sans s'y limiter les dommages, y compris les dommages-intérêts, directs, indirects, spéciaux, accessoires, consécutifs ou punitifs qui auraient pour cause directe ou indirecte : les médias sociaux, votre utilisation des médias sociaux ou votre intervention sur les médias sociaux, ou des messages, tweets ou commentaires, ou tout contenu ou matériel publié directement ou en lien; ou la collecte, l'utilisation, la divulgation, la confidentialité, la conservation, le renvoi ou la destruction de toute information (y compris de renseignements personnels) qui découleraient de près ou de loin de l'utilisation des médias sociaux.

8. Il faut savoir que les fournisseurs de services de médias sociaux et les sites Web liés prévoient aussi des conditions d'utilisation supplémentaires ou différentes.

À NOTER : L'Ordre n'est pas en mesure de résoudre des questions ou des plaintes particulières dans le cadre d'un forum public (notamment par l'entremise d'une plateforme de média social). Les questions et les plaintes peuvent SEULEMENT être traitées en contactant directement l'Ordre par l'entremise de son Service des plaintes et de la discipline. Pour en savoir plus, communiquer avec investigations@ocswssw.org.

Pour de plus amples renseignements concernant les *Conditions d'utilisation des médias sociaux* établies par l'Ordre, contacter communications@ocswssw.org.